

Renforcement des capacités

Le renforcement des capacités est un leitmotiv de la Déclaration de Paris car c'est une condition essentielle pour obtenir les résultats attendus sur le plan du développement, renforcer l'adhésion des pays, mieux tirer parti de l'harmonisation de l'aide et assurer le respect des principes de responsabilité. La notion de capacité ne se limite pas aux compétences; cela comprend également la capacité de gestion, la capacité des institutions de formuler des politiques de développement efficaces et de gérer leur mise en œuvre de manière à produire des résultats, la capacité de gérer l'aide et de coordonner l'assistance technique, et la capacité de faire respecter les principes de la responsabilité démocratique – c'est-à-dire la capacité de l'État de fournir des informations transparentes et vérifiables et la capacité des instances parlementaires et des organisations de la société civile de tenir le gouvernement comptable de ses actes. L'économie politique des capacités, comme par exemple le fonctionnement de la fonction publique et l'existence des compétences voulues dans le secteur privé et les universités, est un autre aspect essentiel du renforcement des capacités.

La Déclaration de Paris insiste sur le fait que les pays partenaires doivent prendre l'initiative de renforcer leurs capacités, conformément à leur stratégie de renforcement des capacités.

Résultats de l'enquête 2008 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris

Les évaluations montrent que, malgré les progrès accomplis, les pays partenaires ont des capacités limitées – qu'elles soient réelles ou perçues – pour ce qui est de donner l'impulsion voulue, notamment pour formuler et exécuter les programmes de renforcement des capacités et pour coordonner l'aide des bailleurs de fonds dans ce domaine. Dans la plupart des pays partenaires, il reste encore à définir une stratégie de renforcement des capacités cohérente et viable, et la gestion efficace de l'aide au développement se heurte à de nombreux obstacles: faiblesse de l'administration, caractérisée par un taux élevé de renouvellement du personnel et des salaires bas, instances parlementaires inefficaces et précarité des organisations de la société civile.

Il ressort de l'enquête que l'assistance technique est de mieux en mieux coordonnée, bien que celle fournie à l'initiative des bailleurs de fonds et gérée par ces derniers soit très onéreuse et sape les capacités existantes en se substituant au personnel recruté sur le plan national. En général, l'assistance technique porte davantage sur la formation que sur le développement des organisations ou des institutions.

Selon l'enquête, les bailleurs de fonds ont des problèmes de capacité et ne peuvent pas toujours honorer les engagements pris dans la Déclaration de Paris. L'affectation hors siège du personnel et la délégation des pouvoirs de décision au niveau local sont jugés essentiels pour faire face à ces problèmes.



Le Programme d'action d'Accra

Le Programme d'action d'Accra vise à renforcer la capacité des pays partenaires d'ouvrir la voie et de gérer le développement. Il prévoit que les pays en développement et les bailleurs de fonds s'emploieront ensemble à identifier systématiquement les domaines dans lesquels il importe de renforcer les capacités pour assurer les services à tous les niveaux. Le soutien des bailleurs de fonds au renforcement des capacités obéira à la demande et encouragera l'adhésion des pays, et les pays partenaires et les bailleurs de fonds collaboreront à tous les niveaux pour promouvoir les changements opérationnels qui contribuent à rendre le renforcement des capacités plus efficace.

